

## INFORMATIONS DIVERSES

### **Carnet de communication**

Un carnet de communication (agenda) obligatoire pour tous les élèves sera fourni par l'école. Il contient également le règlement de l'école.

### **Marquage des effets personnels**

Un marquage personnel des affaires et vêtements est recommandé afin de retrouver le matériel égaré.

### **Assurances**

Les assurances maladie et accident sont du domaine privé. Le CO n'en a pas conclu. Une assurance Responsabilité Civile familiale et une assurance Sauvetage du type "Air Glaciers" sont vivement recommandées.

### **Internet et réseaux sociaux**

Avec la multiplication des activités sur Internet et les réseaux sociaux, des problèmes extérieurs à l'école perturbent gravement la vie scolaire (photos, insultes, harcèlement ou autres...).

Nous rappelons que, sur le plan légal, les parents sont responsables des actes de leurs enfants et doivent surveiller leurs activités sur Internet.

Les abus seront dénoncés !

### **Téléphones portables**

L'utilisation des téléphones portables est interdite dans l'enceinte de l'école. Les élèves qui ne respectent pas ce point verront leur téléphone confisqué pour une semaine au moins.

De même, les appareils numériques et autres objets sans lien avec l'école sont interdits et seront confisqués jusqu'à la fin de l'année.

Dans tous les cas, la Direction décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détérioration de ces objets.

